Lextenso
Annonces & Formalités

Petites affiches
Gazette du Palais
Quotidien Juridique
Les Affiches Versaillaises
La Loi
Odal
Oplec

Justificatif de parution

Justificatif généré le 13/03/2023

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 13/03/2023
Département : (92) Hauts-de-Seine
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/665614
N° d'annonce : 665614

STUDIO 89 PRODUCTIONS

Société par actions simplifiée au capital de 1.040.000 €

Siège social : 89 Avenue Charles de Gaulle 92575 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

428 895 122 R.C.S. Nanterre

Suivant procès-verbal en date du 14 février 2023, l'associé unique a décidé de nommer en qualité Président Monsieur Guillaume CHARLES demeurant 174 rue de Grenelle 75007 PARIS en remplacement de Monsieur Thomas VALENTIN.

Mention sera portée au RCS de NANTERRE

Le représentant Légal

Vérifier la validité de l'annonce
Code de vérification : aeL7NBY7u
https://digitalisation.actulegales.fr/#aeL7NBY7u

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)